

Réunion de Conseil Municipal du 14 mars 2023

La Poterie Mathieu

MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.L.P.A. (Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge)

Les statuts seront modifiés ainsi : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (P.L.U.I.)

Transfert automatique de la compétence plan local d'urbanisme à la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge au 1^{er} janvier 2023.

Pour : 7 Contre : 1 Abstention : 0

PARTICIPATION FRAIS DE TELEPHONE

Une suggestion est faite pour donner une participation aux frais téléphoniques des agents techniques. Sur le principe, tout le monde est d'accord.

TONTE AU LOGEMENT COMMUNAL

Une demande d'aide du locataire nous est parvenue pour participer financièrement à leur entretien des espaces verts. Le conseil municipal n'est pas favorable.

AMENAGEMENT EXTERIEUR DE LA SALLE COMMUNALE

Projet d'installation d'une table de ping-pong en ciment et d'une table de pique-nique en bois.

COMPTE ADMINISTRATIF (CA) et COMPTE DE GESTION 2022

Dépenses de fonctionnement : 124 144,88 €

Recettes de fonctionnement : 199 310,97 €

Excédent reporté : 222 051,13 €

Excédent de fonctionnement : 297 217,22 €

Dépenses d'investissement : 47 619,93 €

Recettes d'investissement : 40 494,18 €

Déficit reporté : 20 371,52 €

Déficit d'investissement : 27 497,27 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Restes à réaliser en dépenses : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :
27497,27 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté :
269 719,95 €

Le compte administratif, le compte de gestion et
l'affectation du résultat sont adoptés à
l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2023

Projets : Etude pour la rénovation de l'autel dans l'église, Travaux du SIEGE La Belle Epine, Bornes à incendie et citernes souples, Travaux de mises aux normes électriques à la salle communale, Aliénation chemin de la Griserie, Projet d'achat de maison.

VOTE DES TAUX

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition sur la part communale.